

Décision du maire n° 2025 – 009
Remise en état grandes salles Maison Communale
Électricité

Madame le Maire de la commune de St Georges les Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2020-012 en date du 28 mai 2020,

Vu le budget 2025,

Considérant la nécessité de remettre en état les grandes salles qui se trouvent dans la Maison Communale suite à l'emménagement de l'école maternelle dans ses nouveaux locaux,

DÉCIDE

Article 1 :

Signature d'un devis avec la société EC2T, 2 Rue le Grand Mail 07130 SAINT-PERAY, pour la remise en état initial de l'électricité dans les deux grandes salles pour un montant de 1768 € HT.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et sera publié sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée au comptable public.

Fait à St Georges les Bains, le 23 juin 2025.

Le Maire



Geneviève PEYRARD.

La Maire, certifie, sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le :/...../.....